

UN NUMERO 10 C.

LE

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à Lyon, au Bureau du Journal, place de la Préfecture, 15; à Paris, chez M. L. LEBLANC et C^o, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. OUBRIER, rue Saint-Jacques-Roussin, 3.

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles de toutes les villes avant les journaux de Paris.

Prix de l'Abonnement: Trois mois 3 fr. 50 c. Six mois 6 fr. 50 c. Un an 12 fr. 50 c.

Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Annonces, 25 c. — Réclames, 40 c.

Lyon, le 1^{er} août 1848.

Ligue offensive et défensive.

L'abattement se lit sur toutes les figures des partisans de l'ancien ordre de choses. Nous avions cru d'abord que les nouvelles d'Italie étaient la seule cause de cette tristesse générale. Nous étions mal informés : c'est le résultat des élections de la Croix-Rousse qui fait venir la chair de poule à nos adversaires. Ils commencent à s'apercevoir que ce n'est pas nous qui avons rêvé, et que le retour du passé n'est pas si près de se montrer qu'ils le pensaient il y a quelques jours.

Aussi voyons-nous une petite feuille qui était rouge en avril, bleue en mai et blanche en juin, l'Union nationale en un mot, proposer une ligue offensive et défensive aux journaux qui, comme elle, ne veulent pas sérieusement le maintien de la République. Il est bien entendu que le Censeur et le Peuple Souverain sont exclus de la liste des croisés, et pour cause.

Eh bien ! nous ne voulons pas chanter victoire, la gloire ne nous enivre pas. Nous applaudissons sans doute au résultat des élections de la Croix-Rousse, cette sainte montagne de la liberté ; mais nous engageons nos amis, tous les bons patriotes, tous les citoyens qui veulent franchement et sincèrement le règne de la justice et de l'égalité, de s'unir aussi et de voter comme un seul homme.

Nous ne doutons pas de l'issue de la lutte, malgré la défection de certains républicains de la veille, qui ne le sont plus guère le lendemain.

Sous peu de jours, le Peuple Souverain donnera sa liste, et nous sommes certains qu'elle passera ; parce que les électeurs verront qu'elle n'est pas exclusive et qu'il y respire un esprit de conciliation qui ne se rencontrera certainement pas chez nos adversaires.

Des gens que nous avons crus nos amis, ne semblent pas disposés à accepter la main que nous leur avons tendue fraternellement il y a plus de deux mois. C'est un malheur pour eux. Qu'ils demeurent dans leur isolement, ces messieurs du modérantisme, qui sont plus exclusifs que tous les autres ; qu'ils se drapent dans leur morgue égoïste ; le peuple comprendra son devoir et le peuple sortira vainqueur de la lutte.

Laissons les cinq journaux, organes des mauvaises passions, former leur ligue impie, assemblage monstrueux d'opinions diverses et hétérogènes ! quant à nous, suivons les traces de nos frères du Mont-Aventin, votons avec calme et dignité, et, forts de notre nombre et de notre droit, prouvons à nos ennemis que nous n'avons besoin ni de canons, ni de fusils, ni de cartouches pour les vaincre, et que le désarmement du peuple, qui devait les faire triompher, aura été pour eux la cause d'un nouvel échec ; que si nous avons rendu la poudre et les balles, nous avons gardé le papier, et que c'est la seule arme dont nous ayons besoin pour remporter la victoire et faire triompher la république.

Voici le résultat des élections de la Croix-Rousse :

- | | |
|-----------------------|--------------------|
| St-Clair. | L'Enfance. |
| Eguel, tisseur. | Favier. |
| Gros, forgeur. | Souzy. |
| Desange, dessinateur. | Pine. |
| Ogier. | Bernard Barret. |
| Brosson fils. | Milliet. |
| St-Denis. | Serin. |
| Lambert. | Rejanin. |
| Audenis. | Vidier. |
| Secc. | Badin. |
| Garin. | Reval. |
| Guillermain. | Gloriettes. |
| Charriot d'Or. | Rey. |
| Vallier. | Bourrat. |
| Naudé. | Vasserat. |
| Thévenon. | Bonnet. |
| Lacroix. | Gros. |

Le club Central démocratique va publier la proclamation suivante :

Citoyens, Les élections municipales sont fixées pour le dimanche 6 août ; montrons-nous dignes du droit que nous ont acquis, au prix de leur sang, nos frères de Paris. Travailleurs de toutes conditions, point de divisions entre nous, n'oublions pas que le bien-être d'une ville comme Lyon dépend beaucoup de son conseil municipal. Point d'indifférence surtout, c'est notre avenir, c'est celui de nos enfants qui est engagé dans cette bataille pacifique. — Quoi ! serions-nous assez insensés pour abandonner le droit de vote aux mains de nos ennemis,

qui s'en serviraient comme d'une arme oppressive contre la société ? Puissance terrible qui pèserait sur l'existence des travailleurs ! — Par notre insouciance, serons-nous toujours placés aux derniers rangs ? Nos intérêts véritables toujours sacrifiés à ceux d'une minorité qui refuse de nous accorder les avantages dont elle jouit, l'instruction et les moyens de vivre honorablement ?

Non, nous réfléchirons enfin, et nous méditerons cette maxime de nos pères : « Du premier pas que nous faisons dans la vie dépend notre avenir »

Nous qui sur cette terre n'avons eu pour guide que la misère et l'ignorance, portons nos regards sur nos enfants, et par notre zèle préparons le chemin qui leur fera chérir la vie, et que sur nos vieux ans ils nous bénissent en songeant aux souffrances dont notre activité et notre union auront prévenu le retour.

Pour cela, il faut porter nos suffrages sur des hommes intelligents, qui comprennent nos besoins, qui supportent les mêmes douleurs, et qui, républicains sincères, sachent se dévouer à notre cause.

A l'œuvre donc, que le jour où l'urne électorale nous appellera à déposer nos bulletins, nous nous présentions tous. — Nous sommes les plus nombreux, nous serons les plus forts. (Suivent les signatures)

Des Femmes dans les clubs.

Il se passe à notre époque tant de choses extraordinaires, bizarres, contradictoires et par fois amusantes, qu'il ne faut pas s'étonner des paroles qui viennent d'être prononcées à la chambre, relativement à la femme dans les clubs.

L'honorable représentant chargé de l'examen de la question, ne conteste peut-être pas une âme à la femme, parce qu'il comprend qu'au moment où des frères viennent de tirer sur leurs frères, on pourrait la refuser à l'homme ; mais il range tout simplement la femme parmi les mineurs.

C'est vraiment bien généreux de la part du citoyen Coquerel ; aussi, il n'est pas une femme qui ne lui en garde au fond du cœur une vive reconnaissance et qui ne remercie la chambre d'avoir sanctionné cette idée neuve. Seulement, on est étonné qu'un ministre de l'Eglise, qui devrait être la représentation des enseignements du Christ et des scènes qui se sont passées sous ce divin maître, ait oublié qu'il n'a jamais repoussé les femmes qui le sui-

Feuilleton du Peuple Souverain.

LES CHERCHEURS D'OR, NOUVELLE.

Suite. IV.

Le lendemain, l'émigré tint parole, et à trois heures du matin, il quitta son habitation avec sa femme et ses deux serviteurs. Des mules marchaient en avant, chargées des ustensiles nécessaires à l'opération projetée. Acacia, le fouet à la main, activait leur indolence naturelle. M. de Favières, Elisabeth et le péon montaient des chevaux dressés par ce dernier ; ils sortirent bientôt du lit de l'Urie et suivirent des sentiers improvisés par la nature, au milieu d'un plain aride, sans vestige d'habitation. Le long de la route se dressaient des pics escarpés, couronnés de nuages onduleux et qui n'offraient aux regards que des baïssons d'aloës et de cactus épineux, ou des chênes verts ou des sapins. Aucun des voyageurs ne parlait, car aucun n'eût osé dire tout haut les pensées qui agitaient son esprit. Les deux premiers jours se passèrent sans grandes fatigues et sans grands obstacles. Le soir du second jour, quand le désert s'emplit des bruits vagues et solennels de la nuit, quand l'ombre donna une voix mystérieuse au craquement des baïssons effleurés par les longues des chevaux, au pêlelement des trombes de sable s'abattant sur l'eau, au beuissement des marins gémissants innombrables voltigeant dans les vapeurs nocturnes, — le siège s'arrêta tout à coup et, après avoir regardé quelque temps le sol avec une attention minutieuse, il courut vers M. de Favières, et lui dit :

brille assez pour que j'aie pu apercevoir les traces que la terre détrempée par l'orage de ce matin a gardées.

— Voyons ces traces, s'écria Terral avec inquiétude. Il s'élança en avant, descendit de cheval et examina avec soin les empreintes laissées dans le sol fangeux. Les autres voyageurs l'entourèrent bientôt, étudiant sur sa physionomie l'impression de cet examen. Il parut de plus en plus surpris.

— C'est la marque des sabots d'un cheval, dit-il, Dieu me pardonne ! ce cheval n'a jamais été dompté. Quels furieux écarts ! oh ! mais je te reconnais. Le sabot gauche de devant est plus large que le droit. Oui, c'est ce diable de cheval qu'aucun vaqueron n'a pu monter. Il a écrasé contre un tronc d'arbre le pauvre Hernandez et cassé la jambe de Diego mon camarade, en se renversant sur le dos. Alors on s'est contenté de lui rayer le poitrail d'une croix avec le fer rouge et on l'a lâché dans le désert, en le surnommant le Possédé.

— Ce cheval, reprit le nègre, s'est dirigé sur la gauche du sentier. Son instinct l'a bien servi, car il y a de ce côté, à une faible distance, une source qui forme un petit étang et il sera allé s'abreuver.

— Une source ! que ne le disiez-vous plutôt, Acacia, dit alors M. de Favières. Il n'y a pas à hésiter. Nos montures sont haletantes ; gagnons cette source, nous passerons la nuit en repos, et demain nous reprendrons notre marche.

Un sourire étrange illumina la face d'Acacia, mais il fut rapide comme l'éclair, et lorsque Terral le regarda fixement en lui demandant si cette halte n'offrait aucun danger, il répliqua avec une physionomie impassible.

— J'ai dormi plus d'une nuit dans la grotte qui s'ouvre derrière l'étang, lorsque j'allais avec une carabine guetter pour mon ancien maître les cerfs qui descendaient des bois et des collines pour se désaltérer à la source.

— Eh bien ! soit, dit Terral. Prenons pour guide Acacia et demain nous reprendrons notre route. La petite troupe arriva bientôt à l'oasis promise. Elle était ha-

rasée de fatigue ; mais l'aspect pittoresque de la source dédommagea nos voyageurs de leurs inquiétudes et de leurs peines.

C'était un petit étang circulaire, où venaient se dégorger les eaux d'une cascade ruisselant, comme un énorme chapelet de perles, du haut d'un amphithéâtre de collines. La lune jetait sa lueur blanche, mélancolique et indécise sur ce miroir limpide, taché çà et là par les larges feuilles lustrées des plantes aquatiques. Sur les collines s'élevaient des groupes de sumacs et d'acajous, et à leurs pieds s'ouvraient de sombres arcades de frênes et de palétuviers. Du côté de la plaine, d'où débouchaient nos voyageurs, deux cèdres seulement s'élevaient sur la berge de l'étang, et à quelque distance se dressait une masse informe de pierre, un bloc ou plutôt un entassement de roches qui semblaient avoir été secouées par un tremblement de terre et menacer de se disjoindre, de s'écrouler au premier ouragan. C'était la grotte que le nègre avait annoncée, et lorsque Terral fut arrivé à l'entrée, il vit qu'elle n'avait que trois pieds de hauteur, et que, large par le bas, elle allait toujours en se rétrécissant, de sorte qu'il fallait se courber pour pénétrer sous la voûte obscure.

Quant aux chevaux, il était impossible de les faire passer par cette étroite issue. Le péon dit à M. de Favières qu'il fallait les attacher aux troncs des cèdres, sur le bord de l'étang, et que le nègre et lui veilleraient sur eux à tour de rôle.

Pendant ce temps, Elisabeth était descendue de cheval et s'était avancée vers la berge, dou élie admirait le calme et magique tableau qui se dessinait sous ses yeux. Les sons mystérieux de la forêt, les vagues et saines odeurs des arbres et des plantes, les rauques et courtes clameurs qui coupaient au loin le silence, les étoiles qui diamantaient le ciel et l'eau à peine ridée de la source, tout cela l'enivrait d'une jouissance pure et serene, lorsqu'elle tressaillit en regardant la berge.

Elle voyait le terrain humide creusé par des empreintes profondes, comme si de lourdes griffes eussent déchiré le sol à des distances égales, et ces traces étaient d'autant plus remarquables que tout autour on distinguait des branches d'arbres brisées et les

(1) Voir les numéros des 11, 14, 18 26, 28 et 30 juillet.

Citoyen rédacteur,

Le temps des illusions est passé : les passions humaines reprennent leur cours; elles nous ramènent à la réalité des choses.

La société se croit menacée dans ce qu'elle a de plus saint, de plus cher : la famille, la propriété. Les novateurs, sans respecter la tradition humaine, frappent à coups redoublés sur ces deux institutions et menacent de les réduire en poudre. Que faire, alors, en face d'un tel danger! Comment conjurer la ruine de la société qui s'apprête, autrement que par des lois répressives contre la manifestation de la pensée? Tel est le raisonnement des hommes qui nous gouvernent, et tel fut aussi celui des conseillers de la royauté déchu.

Mais tout d'abord, à part quelques excentricités qui sont demeurées sans écho, je ne sache pas que la famille ait été attaquée par les socialistes; et malgré les doléances hypocrites de M. Thiers, je persiste à croire que ce sont eux, et eux seuls qui ont cherché à la relever de l'état de dégradation où elle est tombée. Il est vraiment étonnant que l'on vienne parler de famille, de morale publique, quand, sous les yeux de l'autorité, avec sa permission, les théâtres se transforment en bazar de chair humaine, où, chaque soir, la jeune femme, le jeune homme, sont conviés au vice par l'exhibition de ces tableaux impudiques offerts à leurs regards et à leur imagination; quand, chaque jour, l'on peut étaler en public toutes ces productions obscènes, fruit d'un talent corrompu et éhonté! Mais ce qui cause surtout les alarmes par certains socialistes contre la propriété. De là cet effroi et cette panique qui se sont emparés de tous ces anciens privilégiés. Cependant, il est aisé de voir que la propriété est un fait social qui se modifie selon les temps et les circonstances; et tous les projets qui sont soumis aux différents comités ne sont eux-mêmes qu'une modification demandée par la nécessité des temps à la forme sociale de la propriété. Une portion de la députation du Rhône, celle dont la fortune et la position dans le monde mettent à l'abri de tout soupçon anti-proprétaire, l'a tellement compris, qu'elle a proposé au ministre des finances de doubler l'impôt sur les cotes au-dessus de 300 fr. Il est certain que la société ne peut se sauver que par des ressources véritables; et le comité de l'agriculture, agissant au nom de cette vérité éternelle, élabore en ce moment plusieurs projets qui changent entièrement la constitution sociale de la propriété.

La loi sur les clubs vient d'être votée à une immense majorité; cent représentants, seulement, se sont rappelés qu'ils étaient le produit des clubs, et qu'ils ne devaient pas renier leur origine. Ne serait-on pas autorisé à penser que la République n'existe plus? car elle ne peut exister qu'avec la liberté de la pensée, et surtout avec la liberté d'association; c'est la monarchie sous une autre forme, dans ce qu'elle a de plus tyrannique. Sans doute, les clubs devaient être réglementés : la sûreté de la République exigeait des garanties contre les conspirateurs; leur tribune ne devait pas servir de marche-pied pour arriver au trône; et les ennemis de l'ordre ne devaient pas, protégés par l'impunité, semer la discorde entre les citoyens. Mais il fallait punir l'abus et respecter le droit. En ne laissant aux hommes ni liberté, ni droit de réunion, ni d'association véritable, l'on établit la lutte cachée, acharnée, qui mine lentement, mais sûrement l'édifice social. Chacun le sait; la cause principale des systèmes complets faisant toute une société nouvelle, offerte comme un port, un refuge aux malheurs des temps, ce furent les lois dures et impitoyables du dernier règne.

vaient pour entendre ses enseignements, regardés alors comme révolutionnaires, et qu'il a même dit à Marie qu'elle choisissait la bonne part, lorsqu'elle laissait à Marthe celle du pot au feu. Alors on défendait d'aller entendre le Christ; mais on ne faisait pas d'exclusion, bien qu'on regardât ses enseignements comme dangereux.

Ce n'est pas qu'on puisse mettre en parallèle les prédications du Christ avec les clubs, il ne peut exister aucun rapprochement à cet égard.

D'ailleurs, l'honorable pasteur pourrait dire, avec juste raison, qu'il permet aux femmes de venir l'entendre; mais les femmes, à leur tour, pourraient bien lui répondre que, s'il n'a pas voulu leur reconnaître le droit d'aller écouter les hommes de cœur qui prêchent dans les clubs, c'est qu'il a eu peur que son église ne devint déserte. Ce qui prouve que l'esprit de métier se mêle partout.

Si le gouvernement comprenait bien toute l'importance des clubs, il les protégerait de toute sa puissance et leur donnerait le plus d'extension possible, en offrant des récompenses nationales aux hommes dévoués qui, par leurs enseignements, feraient marcher la société dans la voie religieuse de progrès et de fraternité où elle est entrée. Et alors les femmes pourraient assister à ces réunions sans compromettre la dignité de leur caractère.

Dans les journées de Février, lorsque Dieu, du haut de son trône éternel, a fait entendre ces mots : Liberté, Egalité, Fraternité, il n'a fait exclusion de personne; il a appelé toutes ses créatures à la jouissance de cette trinité sociale. (Une Femme mineure).

Italie.

Les nouvelles d'Italie ne sont malheureusement que trop tristes. La défaite des Piémontais se confirme pleinement. Les journaux de Milan et de Turin cherchent à s'aveugler eux-mêmes ou à donner le change au public, en annonçant que l'armée a battu en retraite par ruse militaire et pour recommencer l'attaque de plus belle; mais il n'est pas possible de s'y méprendre. La déroute a été complète.

A Rome, le ministère s'est retiré et le pape n'a encore pu jusqu'à ce jour en composer un nouveau.

A Naples, le monarque assassin est victorieux, l'insurrection de la Calabre a été étouffée. L'intervention de la France est devenue plus que jamais nécessaire. Que feront nos hommes d'Etat, nos saboteurs du National? Se laisseront-ils adresser les reproches qu'ils ont faits eux-mêmes pendant dix-huit ans au gouvernement renversé par le peuple? Nous verrons!

Nouvelles d'Irlande.

On lit dans une correspondance :

Nous annonçons hier de terribles nouvelles de l'Irlande. Tout le sud de l'île était en insurrection. A Cloumel, il y avait eu une lutte sanglante. La troupe avait été désarmée, la populace exaspérée était triomphante.... Eh bien! tout cela est faux! Les journaux anglais ont été dupes d'une incroyable mystification! La prétendue dépêche télégraphique de Dublin n'était qu'une pure invention, une manœuvre d'agiotage, et le gouvernement a ordonné une sévère enquête pour découvrir les coupables auteurs d'un mensonge qui pouvait provoquer d'horribles catastrophes. Dublin est fort tranquille, et l'autorité est en mesure de réprimer toute tentative de révolte dont l'arrestation des chefs pourrait être le signal ou le prétexte. Cependant, il ne faut pas conclure de ce qui précède

feuilles piquées de grains de sable.

— Que signifient de pareilles empreintes? demanda-t-elle en se retournant avec une vague appréhension.

Derrière elle se trouvait le nègre qui se préparait à attacher le licol de ses mulets au tronc d'un cèdre. Il parut contrarié de la remarque de la jeune femme et jeta un coup-d'œil rapide du côté de la grotte pour s'assurer que M. de Favières et Terral ne pouvaient ni l'observer ni l'entendre, puis il répondit d'un air insouciant.

— Il n'y a pas là de quoi s'inquiéter, maîtresse. Ce sont les traces des chevaux sauvages qui ont l'habitude de s'abreuver à la source et qui se seront dispersés en tumulte à notre approche.

Et en même temps il marcha dans les empreintes, comme s'il n'y prenait pas garde, et fit passer dessus les mulets qu'il voulait faire boire, d'une façon si naturelle, que les traces furent effacées ou embrouillées au moment où le maître et le péon rejoignirent Elisabeth.

Peu-être la jeune femme eût-elle néanmoins insisté sur cette circonstance singulière; si au même instant un hennissement sonore ne se fut fait entendre comme s'il venait du milieu de l'étang.

— Que vous disais-je, maîtresse? reprit Acacia, voici un des fugitifs qui de frayeur a pris un bain.

M. de Favières et Terral s'approchèrent et ils virent s'écarter un réseau de plantes aquatiques et la tête d'un cheval alezan se dresser au-dessus, les oreilles portées en avant, les yeux sanglants et voilés à moitié par une houpe de crins emmêlés. Il semblait écouter, tout en frémissant, les hennissements par lesquels les chevaux des voyageurs répondaient aux siens, et il se décida enfin à s'approcher insensiblement du bord de l'étang.

— Maître, dit alors le nègre, la bête paraît vigoureuse et serait de bonne prise. Nous en aurons peut-être besoin.

— Mets-lui le grappin dessus, répliqua Gontran.

Le cheval s'avançait avec défiance, il semblait sous le coup d'une terreur aveugle, et parfois s'arrêtait et se cabrait dans l'eau, comme

que la situation de l'Irlande n'est pas très critique, menaçante même. Le gouvernement anglais en est si convaincu qu'il continue d'envoyer dans ce pays de l'artillerie et des forces imposantes. Le canon est braqué dans les rues de Dublin et sur les quais. Smith O'Brien et Meagher sont entre Carrick et Cashel, décidés à ne pas se laisser arrêter vivants, et il ne faudrait pas être surpris d'apprendre que Tipperary, de Clogbun à Noscrea a pris les armes. C'est là que doit commencer le combat. Il paraît certain que l'Irlande est à la veille d'une insurrection. Lord Clarendon a renvoyé sa femme et sa famille en Angleterre.

DUBLIN. — Vendredi 28 juillet. — La ville est tranquille : Le bruit court que M. O'Brien est arrêté. On parle aussi d'une collision avec les troupes à Navau. Trois personnes ont été arrêtées à Drogheda, pour avoir eu des armes sans permis. Les comtés du sud sont très agités.

Vendredi à 2 heures du matin les constables ont arrêté à Blanchards-Town-Turnpickegate (Dublin), une voiture dans laquelle étaient trois fusils, trois pistolets, deux moules à balles et deux lames de piques, avec une grande quantité de poudre, de cartouches, etc. On a gardé la voiture au bureau de police, cinq personnes étaient dans cette voiture, on les a amenées en ville à 4 heures du matin, sous escorte de 12 hommes de la police à cheval et 60 hommes à pied.

Les journaux anglais ne renferment que des articles de commentaires sur ce qui se passe en Irlande.

Commission de constitution.

La commission de constitution a entendu déjà les délégués des bureaux sur presque tous les articles des deux premiers chapitres. Les délégués sont entrés dans quelques développements sur l'article concernant le pouvoir législatif. Sur quinze bureaux, un seul s'est prononcé en faveur du système de deux chambres, les quatorze autres ont admis le système d'une Assemblée unique. Les délégués ont décidé que, pour hâter les travaux de la commission, ils ne donneraient désormais de développements que sur deux ou trois questions qui ont le plus divisé les opinions dans les bureaux.

On pense que les délégués finiront leurs travaux au sein de la commission le 1er août, et que le 6 le rapporteur, le citoyen Marrast, donnera de nouveau lecture du projet de constitution à l'Assemblée.

Actes Officiels.

Un arrêté du citoyen ministre de l'instruction publique porte qu'indépendamment de la publication annuelle exigée par la loi du 22 avril 1832, toutes les nominations et promotions à des bourses nationales dans les lycées seront immédiatement insérées au *Moniteur universel* avec indication des titres à raison desquels ces bourses auront été concédées.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Paris, le 30 juillet 1848.

Un régiment de cuirassiers et le 23^e léger sont arrivés de Versailles à Paris. On assure qu'ils doivent escorter un convoi d'artillerie qui doit aller de Paris à Vincennes.

— Le citoyen Lucien Murat est parti la nuit dernière pour l'Italie, chargé d'une mission diplomatique.

— Le citoyen E. de Girardin a envoyé aujourd'hui à ses abonnés une espèce de supplément intitulé : *Documents pour servir à l'histoire*. Ce document contient la pétition du citoyen E. de Girardin à l'Assemblée nationale. La consultation pour les propriétaires du journal la *Presse*, et un extrait du journal d'un journaliste au secret.

si des miasmes dangereux eussent éveillé son flair subtil. Les trois hommes ne bougeaient pas. Ils s'étaient groupés sous l'ombre du cèdre et retenaient leur respiration.

Enfin, lorsque l'alezan fut à portée, Acacia se pencha sur la berge, s'allongea comme un serpent, et lui jeta avec une adresse et une force remarquable un nœud coulant qu'il serra à l'extrémité de sa lèvre supérieure. Le cheval fit un bond en arrière de surprise et de rage, mais Acacia ne lâcha pas la corde, et l'étreinte fut si douloureuse pour l'alezan, qu'après un hennissement désespéré, il se résigna à l'obéissance, et au bout de deux minutes, on entendit ses sabots durs et pointus résonner comme du métal sur les galets mêlés au sable du bord de l'étang.

Mais, dès que Terral eut vu de plus près le redoutable animal, il saisit la cravache plombée que tenait à la main M. de Favières et cria avec force à ses compagnons :

— Vite, en arrière! Pour Dieu, que la maîtresse ne reste pas ici! Emmenez-la dans la grotte, don Gontran! ce cheval, je le reconnais. C'est le Possédé!

— Allons donc, vous vous amusez à nos dépens, Jacques, dit M. de Favières. Devons-nous avoir peur d'un cheval comme d'un tigre ou d'un lion!

— Le Possédé est dangereux tant qu'il ne sera pas solidement attaché, répondit Terral. C'est un animal vicieux dont les flancs ne saigneront jamais sous les molettes de fer. Tenez bien la corde, Acacia. Il nous évanterait d'une ruade!

Et comme l'alezan, un instant surpris par les voix et l'apparition des hommes groupés sur la berge, pointait encore plus en avant ses oreilles, secouait sa longue crinière flottante en désordre, et regardait le nègre d'un œil oblique, Terral leva aussitôt la cravache plombée, en criant :

— Frenez garde, face d'ébène!

En effet, le cheval s'élança sur le nègre, mais celui-ci, prévenu à temps, se glissa derrière le cèdre autour duquel il entortilla la corde, dont l'autre bout gonflait la lèvre du Possédé, et en même temps, d'un coup de cravache bien assésé, Terral repoussa en ar-

rière la bête farouche.

M. de Favières avait entraîné sa femme vers la grotte pendant cette courte lutte.

— Nous ne tirerons aucun bon parti de ce maudit alezan, murmura le péon en l'examinant avec attention.

— Bah! dit le nègre, je le crois encore plus poltron que méchant; il tremble sur ses jarrets, tout son poil est hérissé et ses hennissements sont plus plaintifs que menaçants.

— Oui, il a peur, reprit Terral devenu rêveur. Il secoue la corde comme s'il espérait déraciner le cèdre et s'enfuir; mais il ne pousse pas, il ne se cabre pas; il a peur, mais de quoi?

Cependant le silence s'étendait sur le désert. Terral aida le nègre à attacher les mules aux frênes et aux palétuviers; puis ils disposèrent dans la grotte des amas de feuilles, de mousses et d'herbes sèches sur lesquels nos voyageurs devaient se coucher enveloppés de leur frezadas. Enfin, lorsque le repas du soir eut apaisé leur faim, M. de Favières remit à Acacia une bonne carabine anglaise chargée et un large coutelas, et il fut convenu qu'il veillerait à l'entrée de la grotte jusqu'à ce que Terral le relevât de sa faction, trois heures après.

Les voyageurs furent bientôt endormis d'un profond sommeil. Elisabeth seule ne put fermer les yeux, oppressée qu'elle était par une instinctive terreur. Une fois elle crut entendre des miaulements étranges partis des profondeurs de la grotte. Elle se souleva sur son coude, saisie d'effroi. Elle aperçut le nègre qui veillait à l'entrée de la grotte, et cette vue la rassura.

— Qu'est-ce donc? demanda-t-elle à l'esclave.

— Ce n'est rien, maîtresse, répondit-il. Cette grotte sert sans doute d'asile à des chats sauvages.

— Ah! reprit Elisabeth, leurs cris ont quelque chose de lugubre et m'ont été toute envie de dormir. Je me sens inquiète et glacée dans les ténèbres de ce bloc de pierre!

— La nuit est magnifique, maîtresse, reprit humblement l'esclave, et si vous voulez vous asseoir sur le bord de l'étang, vous y retrouverez le calme et le repos.

loi qui semblaient protéger une portion de la société en la séparant de l'autre. Mais en France, une telle séparation ne peut être que momentanée, parce que la bourgeoisie et le peuple ont la même origine, et qu'à des moments donnés, ces deux éléments font cause commune; et alors tout est renversé, lois, institutions, et il ne reste plus rien des distinctions de la veille.

La ville de Lyon qui, par son importance commerciale, et surtout par le chiffre élevé de l'impôt qu'elle jette chaque année dans le gouffre béant du budget, a droit, non pas à quelques préférences, mais au moins à une attention commandée autant par l'intérêt public que par la justice, est délaissée complètement, et semble être auprès du gouvernement dans un tel état de défiance et de suspicion, qu'au lieu de donner une satisfaction à ses besoins si pressants et si légitimes, il redouble de rigueurs inutiles envers la population la plus républicaine de France. Appuyé par toute la députation du Rhône, le citoyen Laforest a déposé une proposition tendant à ouvrir une enquête sur les causes qui nuisent au développement de l'industrie et du travail, il faut que cette enquête soit complète, et que les calomnies des royalistes bleus et blancs tombent devant la vérité; il faut que le gouvernement et la France reconnaissent quels sont les amis de la République et de l'ordre, et quels sont les fauteurs du désordre et de l'anarchie. Et qu'en présence de la vérité, devant la réalité des faits, il ne soit pas permis à un ministre de la République de repousser la demande des représentants du peuple, quand ils lui demandent, au nom du droit de vivre, au nom de la misère, un peu plus de pain pour cette population de la Croix-Rousse que l'on a tant calomniée, et qui montre tant de résignation dans les moments difficiles que nous traversons.

En présence du déficit annoncé par le citoyen Goudchaux, il est bien permis de se demander où nous allons, et d'envisager l'avenir avec effroi. Car malgré le citoyen Thiers qui, depuis quelques jours, semble être le conseiller de nos ministres des finances et des affaires étrangères; malgré son habileté bien connue dans l'art de grouper les chiffres, les finances de la République sont dans un état tel, qu'il faut plus que le génie de nos grands hommes d'Etat pour les remettre à flot. Et le régime exceptionnel et plein de rigueurs sous lequel nous vivons, est peu propre à ramener le crédit et la confiance. Aussi, Paris est triste, et le deuil de tant de familles semble planer sur la ville entière.

Les nouvelles arrivées d'Irlande sont très graves. Il paraît certain que la lutte est commencée entre les opprimés et les oppresseurs, et que sur plusieurs points les insurgés ont obtenu des succès qui font espérer que l'heure de la justice a enfin sonné pour ce peuple si longtemps malheureux.

Un Représentant du peuple.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 29 juillet.

Les citoyens de Tredern et Crémieux proposent chacun un amendement qui est rejeté.

Adoption de l'amendement proposé par le citoyen Charras, ainsi conçu : « Les officiers de la garde nationale mobile à cheval seront placés à la suite de la garde nationale mobile à pied.

Adoption de l'ensemble du décret.

Résultat du scrutin pour la nomination de deux représentants, qui devront faire partie de la commission de surveillance de l'hôtel des Invalides. Les citoyens Foussard et Chevallon, ayant obtenu la majorité, sont nommés membres de cette commission.

Le citoyen Sénard, ministre de l'intérieur, annonce la nouvelle de la mort du général Damesme.

Discussion du projet de décret relatif au remboursement des sommes versées au trésor par les sociétés tontinières ainsi que par les communes et les établissements publics. Divers orateurs sont entendus.

— Oui, dit Elisabeth, j'ai besoin d'air, car j'ai peine à respirer dans cette atmosphère chaude et humide.

Elle se leva et suivit Acacia qui la conduisit sur la berge. Là, toutes ses vagues terreurs disparurent. Au milieu du silence, mille bruissements dénonçaient la vie puissante de la nature.

Le nègre restait immobile à côté d'elle, plongé dans une méditation profonde.

— Maîtresse, lui dit-il tout-à-coup d'une voix brève et altérée, croyez-vous qu'il soit impossible à une femme blanche d'aimer un nègre ?

— Etes-vous devenu fou, Acacia, pour oser me faire une telle question ?

— Sans doute, j'ai tort, répliqua-t-il humblement. Et cependant, poursuivit-il, à force d'aimer on doit se faire aimer. Moi, si j'étais une blanche, belle comme vous, maîtresse, j'en ferais mon fétiche, je lui serais soumis et obéissant comme un chien. Je ne vivrais que pour l'aimer, pour la regarder, pour la protéger. Je la préférerais à tous les plaisirs, à la chasse, à la pêche et à la guerre, — même à la liberté, car si elle était prisonnière, je me ferais prendre pour la suivre. — Oh ! dans mon sommeil, son image seule glisserait devant mes yeux, et si elle s'éveillait pour écouter mes rêves, elle n'entendrait ma bouche prononcer que son nom !

— Je ne croyais pas que de si beaux sentiments eussent trouvé place dans le cœur d'un esclave noir, interrompit Elisabeth de plus en plus surprise. Je vous avais mal jugé jusqu'à présent, Acacia. Eh bien ! si vous servez vaillamment votre maître dans son entreprise, comptez que je n'oublierai pas vos paroles. Je déciderai M. de Favières à acheter quelque belle esclave indienne, qui vous aimera pour votre courage et votre bonté !

Acacia poussa un éclat de rire effrayant.

— Ah ! une esclave qui m'aimera pour ma bonté et malgré ma laideur n'est-ce pas, maîtresse ? Mais vous, pourquoi donc alors aimez-vous don Gontran, qui vous oublie pour rêver aux moyens

Les quatre articles dont se compose le projet sont successivement adoptés. — Adoption de l'ensemble du projet.

La séance est levée.

Chronique locale.

Samedi soir, 29 juillet, un banquet démocratique, donné par les électeurs municipaux du faubourg de Bresse, réunissait chez le citoyen Place un grand nombre d'habitants de la commune de Caluire. Plusieurs adjoints et conseillers municipaux y assistaient. Le citoyen Lentillon, ex-maire de Caluire, était au nombre des invités. Le citoyen Deguerry présidait.

Divers trophées, drapeaux et insignes républicains ornaient le lieu du banquet et la tribune qui avait été dressée.

Les toasts suivants ont été portés par les citoyens :

Régny, au suffrage universel !

Lentillon, à la République démocratique et sociale !

Carrel, à l'union des travailleurs !

Razuret, à l'avenir !

Juif, au triomphe de la démocratie dans les élections !

P. Gros, à la réforme financière !

Tous ces toasts, chaleureusement développés, ont été vivement applaudis.

L'assemblée a fait entendre divers chants patriotiques. Puis, dans un dernier toast, à l'association générale des industries, le citoyen Lentillon a exposé le plan d'organisation du travail qui s'élabore à Lyon et les conséquences favorables et immédiates qui en doivent résulter pour le pays.

Un excellent corps de musique de la Croix-Rousse avait bien voulu prêter son concours à ce banquet fraternel.

Les femmes, filles et enfants ont pris part à cette fête républicaine et de famille, qui laisse dans tous les cœurs les plus agréables souvenirs.

— Le prix du pain vient d'être diminué d'un centime par kilogramme, à dater du 1^{er} août.

— Hier, le général Oudinot a passé la revue d'un régiment qui a dû partir ce matin pour la frontière. Il doit en faire autant aujourd'hui et jours suivants à l'égard des autres corps de troupes, qui partiront également de suite.

— Les journaux royalistes se sont bien enquis de savoir quels étaient les conseillers chargés de surveiller les recenseurs faisant les rôles pour la confection des listes électorales, et même quels étaient ces recenseurs. L'opposition sous Louis-Philippe n'a jamais agi de la sorte. Nous demanderons à notre tour de quel droit des citoyens ont fait de seconds recensements dans la section de Pierre-Seize, et s'ils pouvaient se dire autorisés de la mairie quand ils n'avaient aucun mandat. Si ces individus continuent, nous avertissons les citoyens chez qui ils iront qu'ils peuvent se refuser de répondre à leurs demandes. Nous pensons même qu'il y a lieu de poursuivre ces hommes; car, n'ayant aucune mission officielle, on ignore s'ils ne se servent pas de ce prétexte du recensement pour s'introduire dans les maisons dans un but coupable.

— Notre impartialité nous impose le devoir d'accueillir la lettre suivante, qui dément à l'égard du citoyen Nesme, l'accusation de cumul, qu'un de nos amis nous avait communiquée. Nous déclarons en même temps audit citoyen Nesme qu'il nous juge mal, en nous attribuant

de gagner de l'or, qui vous traite avec tant de fierté et de mépris; pourquoi l'aimez-vous, ce maître? répondez.

Et il la saisit violemment par le bras.

Elisabeth, frappée de stupeur, le crut en proie à un accès de délire, et lui répondit, en essayant de se dégager de l'étau qui la retenait :

— Malheureux ! vous perdez donc la raison ? Vous oubliez que vous parlez à la femme de votre maître !

— Mais vous ne m'avez donc pas compris, maîtresse, continuait-il en fixant sur elle ses yeux jaunes comme de l'or? c'est vous que j'aime, vous ! Quelle folie pour moi, qui suis un esclave ! Cela peut me coûter la vie ! Mais que me fais de mourir si je vous ai emporté dans mes bras au fond d'une forêt, comme je le souhaite depuis quinze mois.

— Lâchez-moi, misérable ! cria Elisabeth en se débattant.

— Pourquoi donc ? dit le nègre. Je sais que vous ne m'aimez pas ; mais vous êtes ma proie !

La jeune femme comprit seulement alors la réalité de la passion de l'esclave et l'horreur de sa position. Cependant elle ne désespérait pas, car elle savait son mari et le péon à portée de la secourir, et Terral ne pouvait être le complice de cette trahison. Elle voulut faire un dernier appel à la raison du nègre :

— Acacia, dit-elle résolument, avouez que vous avez eu un sentiment de délire et que vous vous repentez. Il est encore temps de vous sauver du châtiement que vous avez mérité. Laissez-moi libre ou j'appelle M. de Favières !

— Don Gontran ne vous entendra pas, dit Acacia en ricanant : il voit en songe le placer de Terral s'entr'ouvrir devant lui et les pierres se changer en or.

— Gontran viendra m'arracher de vos mains, s'écria Elisabeth indignée, et le péon vous châtiera !

— Ah ! vous comptez Terral au nombre de vos défenseurs, maîtresse, répliqua le nègre. En effet, il vous aime : pour vous il a subi

l'intention d'altérer sciemment la vérité. Nous pouvons nous tromper, mais nous sommes de bonne foi. Chacun le sait ; excepté l'auteur de la lettre, peut-être.

Citoyen gérant,

On me fait lire votre dernier numéro dans lequel vous jugez à propos de vous occuper de moi, pour compléter les détails que vous donnez à votre manière sur les employés de la mairie.

Si vous vous étiez borné à critiquer le chiffre de mon traitement, j'aurais pu voir s'il me convenait de descendre à expliquer que je suis arrivé à ce chiffre depuis peu, après vingt ans de service, partout honorablement appréciés : en passant par tous les grades, et au moyen d'augmentations successives qui, par leur modicité peu habituelle, excluent tout soupçon de faveur administrative ; à ce point qu'aujourd'hui encore ma position est inférieure à celle de presque tous les chefs de bureau, puisque j'ai de moins qu'eux le logement, dont la valeur pourtant comptera comme argent dans la fixation de leur pension de retraite.

Mais, ce dont j'ai droit de me plaindre, c'est de vous voir avancer deux assertions également fausses.

Ainsi, vous m'attribuez une fortune personnelle, dont vous donnez le chiffre. Or, citoyen gérant, cette fortune n'existe nullement, et j'y vous mettrais au défi d'établir le contraire, non pas seulement par des preuves, mais même par de simples indices.

Puis, vous dites que je touche une indemnité de cinq cents francs ! Comme la présence au conseil municipal d'un de vos rédacteurs vous donnait toute facilité pour vous renseigner à ce sujet, je ne puis voir dans vos notes qu'une intention d'altérer sciemment la vérité et par conséquent des assertions avancées dans un but calomnieux. Je me crois d'autant plus en droit d'en demander la rétractation que j'avais lieu de m'attendre moins à des attaques semblables, faites, chose étrange ! au nom de la fraternité. Cette vertu, dès longtemps et sans songer à m'en faire un mérite, j'avais su la mettre en pratique en cherchant de préférence à aider, obliger les malheureux, ce que vous auriez pu savoir aisément dans la ville, si vous ne desiriez que la vérité et si vous vouliez être l'écho fidèle du peuple, plutôt que le champion des nécessités qui ne seraient pas fâchés d'arriver de plein cœur à des positions acquises à d'autres par de longs travaux.

J'ose compter, citoyen gérant, quand je fais appel à votre loyauté, que vous voudrez bien insérer intégralement ma lettre dans votre plus prochain numéro et ne me forcerez pas de recourir pour cela à l'autorité protectrice de la loi.

Salut et fraternité.

Auguste NESME,

Chef des bureaux du secrétariat-général de la mairie de Lyon.

Lyon, le 1^{er} juillet 1848.

— Le citoyen Maire provisoire de la Croix-Rousse nous prie d'insérer le document suivant :

AUX HABITANTS DE LA CROIX-ROUSSE.

Citoyens,

Appelé à vous administrer dès les premiers jours de la République, je n'ai par cru devoir, dans ces temps difficiles, en décliner la dure tâche.

Ma mission est maintenant accomplie ; des élections municipales vont vous donner des représentants nouveaux, vos choix en garantissent le mérite.

Sans autre ambition que le désir ardent d'être utile, j'ai fait mes efforts pour empêcher les troubles, ramener la concorde, et faire quelque bien. Puissiez-vous l'avoir remarqué.

Le conseil municipal m'a secondé de tout son pouvoir; son concours a été admirable de zèle et de dévouement. Jamais il n'exista plus d'entente et d'harmonie entre un corps délibérant et son pouvoir exécutif.

Mus par les mêmes sentiments, nous avons de concert calmé l'irritation des esprits, répartis des secours nombreux, et surveillé les intérêts financiers de la ville.

Nous avons dépensé beaucoup en secours et travaux, mais nous avons beaucoup obtenu du gouvernement à titre de subvention ; pour tout le reste, nous avons été avarés des deniers communaux.

Au milieu de besoins incessants, d'un budget en décroissance, et d'une calamité sans exemple, nous avons su conserver l'ordre administratif, et la plus grande régularité dans les finances.

le cepo et donné son placer. En effet, qui ne vous aimerait, à moins d'être cupide comme don Gontran. Eh bien ! ajouta-t-il en lâchant son bras appelez-les donc tous deux, et qu'il périssent à vos yeux ! c'est vous qui l'avez voulu.

— Ils ont gardé leurs armes et ils sont braves tous deux, dit la jeune femme.

— Tant mieux pour eux, reprit le nègre, car bientôt ils auront affaire à des ennemis qui ne savent pas fuir. Cette grotte est un repaire de jaguars. Entendez-vous leurs rugissements au loin ? C'est le moment où, après leur chasse nocturne, ils reviennent à la grotte où ils ont laissé leurs petits. Venez, venez.

Et à ces mots il saisit la jeune femme, frappée de crainte et d'horreur, l'emporta jusqu'au cèdre et l'attacha au moyen d'un lazo à la sangle d'un des chevaux. Puis, profitant de ce qu'Elisabeth, étourdie de ce brusque choc, n'avait pas encore la force de crier, il saisit son coutelas et l'enfonça dans le poitrail des deux autres chevaux confiés à sa garde.

La jeune femme regardait cette action étrange comme on regarde dans les rêves des tableaux monstrueux.

Les rugissements se rapprochaient. Les mules, réveillées, frémissantes, agitaient leurs grelots, arrachaient leurs licous et se dispersaient effarées çà et là. Quant au Possédé, tout son poil était hérissé et perlé de sueur, et l'écume blanchissait sa lèvre gonflée. Ses pieds creusait la terre et la faisaient voler autour de lui.

Elisabeth ayant recouvré l'usage de la voix, se mit à crier avec désespoir :

— Gontran ! Terral, à moi !

Sa voix, trop faible encore, ne fut pas entendue.

(La suite à un prochain numéro.)

Emmanuel GONZALEZ.

Un emprunt de cent mille francs a été sollicité pour couvrir la dette contractée envers les fournisseurs de subsistances : il suffira à ces mêmes dépenses pendant long-temps encore, surtout si le gouvernement continue de venir à notre aide ; succédant à l'ancien emprunt de la même somme, après son amortissement, il n'augmentera point le chiffre actuel du budget, et ne provoquera par conséquent aucun impôt nouveau.

Voici le compte-rendu de notre gestion :

Distribution de subsistances	242,802 f. 42 c.
Nourriture des ouvriers employés à la démolition de l'enceinte fortifiée du nord de Lyon	41,585 80
Salaire en argent auxdits ouvriers	21,043 20
Distribution de vêtements et chaussures	831 60
Frais d'impressions et d'élections	1,390 00
Salaire des employés temporaires	615 00
Frais d'organisation de la garde nationale, loyers et chauffages des postes	4,637 52
Pour drapeaux et cocardes	117 00
Jetons de présence au conseil municipal	984 00
Total des dépenses.	314,006 54

Pour faire face à cette dépense, la Croix-Rousse a reçu les sommes suivantes :

9 mars, à-compte sur les souscriptions ouvertes à Lyon en faveur des ouvriers sans travail	20,000 f. » c.
18 id. id. id.	10,000 »
29 id. id. id.	25,000 »
6 avril, reçu de la chambre de commerce de Lyon	5,000 »
11 id. reçu du gouvernement	17,457 40
17 id. id.	20,000 »
29 id. id.	15,016 90
4 mai, id.	10,000 »
10 id. id.	13,599 60
15 id. id.	2,000 »
20 id. id.	13,438 90
20 id. id.	6,000 »
23 id. id.	6,000 »
27 id. id.	5,000 »
30 id. id.	11,645 80
5 juin, id.	6,000 »
7 id. id.	6,000 »
14 id. id.	5,000 »
17 id. id.	5,000 »
20 id. id.	5,000 »
23 id. id.	6,000 »
23 id. id.	5,000 »
1 ^{er} juillet, id.	10,000 »
6 id. id.	5,000 »
17 id. id.	3,770 73
27 id. id.	4,000 »
28 id. id.	3,000 »
Total des recettes	241,709 35
Excédant des dépenses sur les recettes	71,297 21

Mais attendu que depuis le mois de février la ville a affecté toutes ses ressources disponibles au paiement des fournitures de subsistances jusqu'à concurrence de

49,455 76

Le déficit se réduit à

52,841 45

Fait à la mairie, le 29 juillet 1848.

Le maire provisoire de la Croix-Rousse, REJANIN.

Faits relatifs aux événements de juin.

Le nombre des affaires renvoyées devant les conseils de guerre s'augmentant tous les jours, par suite des mises en jugement prononcées par les commissions militaires, et les greffes s'encomrant de procédures à suivre contre des militaires prévenus de crimes ou délits ordinaires, on a reconnu qu'il était matériellement impossible que les deux conseils de guerre permanents établis dans la première division, en vertu des lois des 13 brumaire an V et 18 vendémiaire an VI, pussent suffire au jugement de toutes ces affaires. Déjà le cours de la justice se trouve momentanément arrêté par la malencontreuse coïncidence du décret du gouvernement provisoire, portant qu'au 1^{er} août prochain les conseils de guerre subiront des modifications importantes.

Le général Neumayer, commandant la division, a dû, en présence de ce décret, retarder de quelques jours les ordres d'informer contre les inculpés d'attentat à la sûreté générale de la République et d'excitation à la guerre civile. Ce retard forcé augmente les embarras actuels de la justice militaire, mais l'autorité supérieure s'occupe de la faire cesser.

On annonce que pour obvier à ces difficultés, non-seulement le ministre de la guerre doit donner des substituts en nombre suffisant aux rapporteurs et aux commissaires du gouvernement, chargés d'informer contre les insurgés, mais encore qu'il va être pourvu à la constitution de deux autres conseils de guerre. Ils doubleront les deux conseils actuellement existants, à l'instar des diverses sections qui, dans certains cas, sont établis pour le service des cours d'assises. Ainsi, la justice militaire pourra suivre avec la plus grande célérité les affaires dont la connaissance lui a été exceptionnellement déferée par l'Assemblée nationale.

— Les substituts-rapporteurs, le chef d'escadron Bourguignon, attaché à l'état-major, et le citoyen Henri Hardonin, avocat à la cour de cassation, viennent de procéder à une information contre plusieurs individus du 12^e arrondissement, sur lesquels pèse une accusation grave. Le 23 juin, dans l'après-midi, un poste de sûreté venait d'être établi en face de l'hospice de Marie-Thérèse, lorsque quelques individus sortirent d'une maison du voisinage, armés de fusils, mais sans uniforme militaire,

et se mirent à la poursuite d'une diligence appartenant à l'administration de Laffite et Gaillard. Ils parvinrent à l'atteindre au moment où elle allait franchir la barrière d'Enfer, et là, ils sommèrent violemment le conducteur de leur exhiber sa feuille de départ, portant les noms de tous les voyageurs.

Ces hommes armés, dont l'intention parut suspecte aux témoins de cette scène, s'étant mis en devoir de fouiller les compartiments de la voiture, on réclama l'intervention de la garde nationale de Montrouge stationnée au-delà de la barrière; elle accourut et saisit les assaillants en flagrant délit; cependant plusieurs furent assez lestes pour échapper à la garde nationale.

Depuis ils ont été repris, et aujourd'hui ils sont tous réunis au fort de Vanves. La justice militaire les poursuit pour attaque à main armée d'une diligence sur la voie publique, et, en outre, pour avoir pris part aux faits de l'insurrection qui ont eu lieu dans la matinée du 23 juin au faubourg St-Jacques.

Aménés devant les rapporteurs, Meningaud, Nanteuil et leurs camarades prétendent qu'ils agissaient dans l'intérêt de la République; qu'ayant oui dire que les riches quittaient Paris emportant leur fortune, ils avaient eu la pensée que la diligence pouvait bien contenir des fayards de cette espèce, et qu'alors ils avaient trouvé utile, pour Paris, d'empêcher leur émigration en les forçant de rentrer dans la capitale. Ces accusés, en raison de cette circonstance qui aggrave le fait d'insurrection, doivent comparaître devant l'un des conseils de guerre, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 27 juin.

Allemagne.

HANOVRE, 25 juillet. — Le gouvernement hanovrien qui avait fait d'abord des réserves en reconnaissant l'élection du vicaire-général de l'empire vient par suite des représentations qu'il a reçues de l'Assemblée nationale de Francfort, de donner sans restriction aucune, son assentiment à cette élection.

SCHLESWIG-HOLSTEIN. — RENDSBURG, 25 juillet. — La nouvelle se répand à l'instant même que le gouvernement danois a rompu les négociations concernant l'armistice qu'il avait entamé avec nous.

— Le prince Frédéric de Noer, a, dit-on, donné sa démission de général en chef des troupes du Schleswig-Holstein.

Cette nouvelle mérite confirmation.

RENSBOURG, 25 juillet. — Les Danois ayant refusé de se départir des conditions du traité de Malmoë, les négociations pour l'armistice sont rompues et les armes décideront.

Hier, dans l'après-midi, dans un dîner donné par les officiers au général en chef à Hadersleben, le général leur a annoncé cette nouvelle en leur proposant un toast et aujourd'hui même les opérations militaires recommenceront.

Nouvelles diverses.

L'amirauté anglaise vient de décider qu'à l'avenir tout bâtiment à vapeur sortant pour la première fois avec des machines neuves, sera escorté par un autre navire de même espèce, afin d'offrir au débutant les secours nécessaires en cas d'accident.

— Le citoyen Marie vient d'organiser le personnel de son ministère : son fils aîné remplace le citoyen Bourdet en qualité de chef du cabinet, et c'est le citoyen Tailandier, conseiller à la cour d'appel, qui succède au citoyen Dupont-White. Le citoyen Duvergier n'a pas accepté le secrétariat général qui lui était offert.

— On a constaté, que par suite du décret du 6 mars dernier, qui exige des cours d'assises une majorité de plus de 8 voix pour les déclarations de culpabilité. La repression va s'affaiblissant tous les jours d'une façon inquiétante : aujourd'hui les acquittements sont dans la proportion de 45 sur 100.

— Un bruit s'est répandu, qui prend de jour en jour plus de consistance au Palais-de-Justice, à savoir que nous aurions un nouvel exemple de la singulière histoire du citoyen commandant Constantin, qui passa, d'un seul coup, du siège de juge à la scellette de l'accusé.

— On lit dans le Constitutionnel :

« L'état du général Damesue s'est tout-à-coup aggravé de manière à inspirer les plus vives inquiétudes. On sait que le général avait été amputé à la partie supérieure de la cuisse gauche, par suite d'un coup de feu reçu le 25 juin, à la place du Panthéon, et qui avait brisé le fémur (os de la cuisse) en éclats. La plaie avait marché très-singulièrement; la supuration n'avait pas cessé d'être de bonne nature, et, ces jours derniers, la cicatrisation était presque complète. Car il ne restait qu'un étroit orifice donnant issue à une petite quantité de pus à chaque pansement. Depuis plusieurs jours on transportait le général au jardin où il prenait ses repas, et comme il témoignait le désir ardent de se distraire. On ne put l'empêcher de donner ses soins à quelques affaires de service concernant la garde mobile. Le citoyen Baudens et tous les chirurgiens de l'hôpital regardaient la guérison comme assurée, et c'était un grand sujet de satisfaction pour tout le personnel de l'établissement que le général serait attaché par la magnanimité de son caractère et la noblesse empreinte dans ses paroles comme dans sa personne. Tout-à-coup, à la suite de quelques

préoccupations sur sa position militaire à venir, préoccupations que n'avaient pu vaincre complètement, ni une visite du citoyen Lamoricière, ni une lettre très-explicite et très-affectueuse de cet officier général, le citoyen Damesue a été pris d'un frisson, sinistre précurseur d'un accident formidable : *La résorption purulente*. On nomme ainsi un accident des plaies en suppuration. Connu seulement depuis les recherches des chirurgiens modernes et qui consiste dans l'introduction du pus dans le sang, d'où il résulte l'infection du liquide réparateur. Le général a dans le docteur Baudens un médecin aussi dévoué qu'habile, et s'il y a une chance de salut, il sera conservé à la France et à sa famille. Toutefois, il nous est difficile d'espérer. Nous apprenons, en effet, à l'instant même, que le général vient d'être administré. — Docteur, puis-je parler ? a-t-il dit, avant d'accomplir cet acte suprême. — Oui mon général. — Dieu tout puissant ! s'est-il écrié, j'ai confiance en vous, j'espère encore que vous voudrez me laisser sur cette terre, où j'ai besoin de rester pour servir mon pays et apprendre à mon enfant à bénir votre saint nom ! car j'espère que vous voudrez bien m'accorder un enfant ! Madame Damesue est près de devenir mère, et déjà deux fois le bonheur espéré ne s'est point réalisé pour elle. »

ANNONCES.

AVIS.

La personne qui aurait trouvé hier, 31 juillet, un petit paquet, valeur 1,100 fr. en billets de banque, est priée de l'apporter au bureau du courrier de Roanne, quai de Bondy, 149.

Le paquet porte l'adresse de M. Simon. Il y aura récompense.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE PUBLICITÉ.

FACTEURS LYONNAIS.

TRANSPORT ET AFFICHAGE D'IMPRIMÉS.

POUR LES VILLES DE LYON, LA GUILLOTIÈRE, LES BROTEAUX, VAISE ET LA CROIX-ROUSSE.

BUREAUX : à Lyon, rue d'Algérie, 2, à l'entresol.

L'Administration des Facteurs Lyonnais se charge : De la rédaction, de l'impression et de la distribution à domicile des Avis, Circulaires, Mémoires, Lettres de faire part, Billets de Garde, Cartes de Visite et de toutes espèces d'imprimés, etc. etc. De la mise sous bande et sous enveloppes des Cartes de Visites, et de la mise d'adresses; de l'affichage, de la rédaction et de l'impression des Affiches; des recouvrements et du transport des petits colis pour fêtes et premier de l'an, etc., etc.; du transport des Journaux, des Brochures, des Feuilles périodiques, etc., etc.; de la rédaction des Annonces et Réclames; de l'insertion et de l'abonnement à tous les Journaux français et étrangers. Enfin, l'Administration prévient le public qu'elle a pris des mesures accélérées pour l'impression et la distribution des Lettres de décès, afin d'épargner aux familles des détails de cette nature, dans ces moments de deuil et de tristesse. Dépôt de Bandes gommées et d'Enveloppes de toutes grandeurs.

EN CHARGE AU HAVRE

POUR LA

NOUVELLE-ORLÉANS.

Le superbe navire américain, de première marche, classé A I. *Windsor-Castle*, capitaine PATERSON, neuf cents tonneaux, partira pour cette destination, le 10 août prochain.

Pour fret et passage, s'adresser : Au Havre, à W^m Plade, quai de l'île, 9; A Paris, à B. Combiere, agence américaine, rue Notre-Dame-des-Victoires, 40.

BUREAU SPÉCIAL D'ABONNEMENT

A tous les journaux français et étrangers,

Place de la Fromagerie, 7, Lyon.

On reçoit aussi les Annonces et Insertions pour tous les journaux.

AVIS. — Il vient de s'ouvrir un salon de lecture qui se recommande par son local vaste, situé sur un des plus beaux quais de notre ville. On y trouve le *Moniteur Universel* et tous les journaux français, italiens, anglais, allemands et espagnols; toutes les revues de Paris et de Lyon, quai de Retz, 36.

A VENDRE,

POUR CESSATION DE COMMERCE.

Un fort beau fonds de Restaurant agencé tout à neuf, situé dans une jolie ville, aux environs de Lyon, et dans une excellente position, avec une forte clientèle. On donnera toute facilité pour les paiements. S'adresser place Bellecour, 12, chez M. Bonneau, agent d'affaires.

Le directeur-gérant, FAURES.

Lyon. — Imp. veuve Arné, gr. r. Mercière, 44.